

**Zeitschrift:** Revue Militaire Suisse  
**Herausgeber:** Association de la Revue Militaire Suisse  
**Band:** 141 (1996)  
**Heft:** 4

**Artikel:** L'officier "information"  
**Autor:** Campiche, Pierre-André  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-345634>

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 11.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# L'officier « information »

Par le major Pierre-André Campiche

Depuis longtemps, les états-majors militaires comprennent un officier de renseignements. Il semble naturel au commandant de rechercher les renseignements lui permettant de se faire une idée de la situation et, finalement, de prendre des décisions. Si le renseignement est important, l'information ne l'est pas moins. Ce n'est pas vraiment nouveau, puisque le chiffre 1 de la donnée d'ordre est l'« orientation »...

A l'armée, l'information revêt deux aspects distincts, à savoir l'information en relation avec une certaine mission et l'information du grand public, c'est-à-dire de l'ensemble de la population. Le grand public, c'est lui qui nomme ses représentants politiques et, chacun le sait, l'armée dépend des décisions politiques. Il est donc indispensable que le grand public puisse juger de ce qui se passe ou, tout au moins, avoir une idée qui n'est pas modifiée par des avis partisans ou la désinformation.

Cet élément est d'autant plus important à l'ère du règne des médias. L'information existe et existera de toutes façons. Soit on la subit, soit on la conduit. Les Américains l'ont parfaitement compris, par exemple pendant la guerre du Golfe. Il est devenu indispensable

pour le militaire de gérer l'information et de combattre la désinformation. Nous nous plaignons souvent des journalistes qui publient n'importe quoi. En fait, ces derniers font leur travail en publiant ce qu'ils trouvent, l'information qui leur parvient le plus facilement. Pour éviter cet inconvénient, il suffit de communiquer des informations justes aux journalistes qui, finalement, ne demandent que ça ! De nos jours, nous devrions disposer d'un officier « information » dans chaque état-major.

D'autre part, à l'époque d'une « conduite humaine », il semble indispensable de tenir compte du besoin d'information des hommes, que ce soit les soldats ou même leurs supérieurs. Nous voulons travailler avec des gens qui utilisent leur intelligence. Il faut donc leur expliquer ce qui se passe et même, quelque fois, pourquoi le chef a pris telle décision plutôt que telle autre.

A mon sens, l'officier « information » d'un bataillon devrait avoir les missions suivantes :

## 1. Information à la troupe

– informer la troupe sur tout ce qui peut être transmis sans problème de secret militaire ;

- tenir l'inventaire des moyens d'information possibles ;
- établir un concept d'information ;
- établir un concept de combat de la désinformation ;
- combattre la désinformation.

## 2. Information du grand public

- informer le grand public sur les activités de la troupe ;
- tenir l'inventaire des moyens d'information possibles ;
- établir un concept d'information ;
- établir un concept de combat de la désinformation ;
- combattre la désinformation.

L'idée d'informer le grand public peut naturellement surprendre. Pourquoi ne pas communiquer aux communes où la troupe est en service un programme général des activités, en signalant les jours de tir, les éventuelles exhibitions de la fanfare, les jours de mouvement de la colonne blindée qui perturbera peut-être le trafic, l'exercice de survie où seront consommés des poulets reçus vivants avec toutes les explications nécessaires con-

cernant les buts de cet exercice ?

Dans une phase intermédiaire et provisoire, il me semble que l'officier « information » peut être l'of AC, dont les activités actuelles, en raison de la menace, ne sont peut-être pas toujours très motivantes. Si une telle solution est utilisée, cela ne doit être qu'une solution provisoire. Il est indispensable que l'officier « information » reçoive une formation spécifique et soit un véritable spécialiste. L'information est un métier et, dans le cadre de l'armée, c'est une

véritable « arme », au même titre que l'artillerie ou l'aviation. On peut tirer à boulets rouges sur un ennemi avec des simples articles ! On peut faire un véritable feu de neutralisation avec des articles ! On peut créer les conditions favorables avec des articles !

Le Service d'information à la troupe a déjà fait des progrès et l'information pour le soldat s'est améliorée. Cependant, ce ne sont pas seulement les soldats qui votent pour l'armée, mais tous les citoyens suisses. Par conséquent, l'information doit se générali-

ser et s'ouvrir à un grand public. Les Français font régulièrement des émissions de télévision sur leur armée, simplement pour la faire connaître. Nous avons vraiment un train de retard. A quand, dans l'intention du commandant des phrases du style : « (...) avec l'information, préparer la population à accueillir un bataillon en cours de répétition » ou encore « (...) avec l'information, neutraliser les opposants au défilé du... », et même « (...) avec l'information, tromper l'ennemi sur nos intentions (...).

P.-A. C.

## La Protection des biens culturels

La Société suisse pour la protection des biens culturels, la plus ancienne institution européenne pour la protection des biens culturels, dont l'étincelle pour sa fondation a été donnée au Service de l'Etat-major général en avril 1952 déjà, est une association d'intérêt national, politiquement et confessionnellement neutre, basée sur le droit privé et bénéficiant d'une totale liberté d'action, qui a pour but de promouvoir tous les efforts tendant à la sauvegarde et au respect des biens culturels, ainsi qu'à la diffusion des principes de la Convention internationale de La Haye du 14 mai 1954.

Elle organise, chaque année, de nombreux colloques, séminaires et conférences, ainsi qu'un Symposium international de plusieurs jours ; elle entretient des contacts très étroits avec toutes les organisations et personnes intéressées ainsi qu'avec les mass média, sur le plan national comme international.

Le programme de travail 1996 prévoit des colloques au Locle (14 juin), à Ponte Tresa (6 et 7 septembre), à Münster VS (4 octobre) et à Baden (15 novembre), avec les thèmes : « Sapeurs-pompiers et protection des biens culturels », « Stockage correct pour diapositives, négatifs et microfilms », « Les tâches des services cantonaux et communaux des monuments historiques ». Le Symposium international des 8 et 9 mai à Châteaux-d'Oex prévoit, pour l'après-midi du 8 mai, le concours du commandant de corps Jean Abt, du général français André Cousine, ainsi que du divisionnaire Louis Geiger, conseiller aux Forces armées auprès du CICR.

Toutes ces manifestations sont publiques. Les demandes d'inscription se font au Secrétariat général de la SSPBC, 1701 Fribourg, case postale 961, ou par téléphone au numéro 037/22 73 21 ou par fax au 037/226 062.